



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS: UNE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



01 Message du Président du CNESE

02 Objectif du séminaire

03 Regard sur les communications

04 Perspectives et champ d'actions



Message du Président du CNESE

La question du traitement des déchets est transversale. Elle interpelle tout un chacun dans son quotidien : les administrations, les citoyens, les collectivités, les industriels publics et privés ainsi que les associations professionnelles, et appelle à mettre en place un espace de concertation, de dialogue et d'échange, objet de ce séminaire.

C'est là le rôle incontournable de l'économie circulaire, qui reste le meilleur exemple possible d'interaction entre l'économie, la technologie et l'écologie, de par l'amélioration du cadre de vie du citoyen. Il est nécessaire de rappeler les bénéfices du recyclage des déchets pour l'environnement et ce qui en résulte en terme de réduction d'émission de tonnes de CO₂.



A ce titre, il est important de présenter un petit aperçu sur la situation des déchets ménagers et assimilés (DMA), émanant des différents rapports élaborés par les pouvoirs publics : La quantité moyenne d'ordures ménagères produite est d'environ 0,8 kg/hab/jour, soit une production annuelle estimée à 13 millions de tonnes. Près de 25 % de ces déchets sont composés de plastique, de métaux et de verre. Environ 35 à 40% des déchets ménagers et assimilés sont enfouis dans les centres d'enfouissement technique (CET) et 55 à 60% sont entreposés dans des décharges sauvages.

Les indicateurs économiques ne sont pas au bon niveau pour atteindre nos objectifs (le coût des dommages dans le domaine des déchets est estimé à 0.9% du PIB). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et les montants à payer pour la mise en décharge au niveau des CET restent en-deçà de ce qui est nécessaire pour avoir un réel effet sur les investissements et l'amélioration du cadre de vie du citoyen.

Nous nous devons, à cet effet, de lutter contre le gaspillage, de promouvoir le développement des filières de recyclage créatrices d'emplois et de lutter contre les objets à usage unique, tel que les sacs plastiques qui polluent notre environnement, car il est devenu aujourd'hui inconcevable de ne pas faire des déchets une ressource « matière première ». On s'aperçoit que les leviers à activer pour relever le défi sont multiples :

- l'organisation des filières de recyclage ;
- la question des débouchés des matières recyclées ;
- la mobilisation des fonds nécessaires pour investir dans des dispositifs de collecte et des centres d'enfouissement technique performants, sachant que la mobilisation du foncier est une contrainte majeure aujourd'hui ;
- le développement d'une véritable culture de l'économie circulaire, tant auprès des entreprises que des consommateurs ;
- l'organisation des déchets, en amont de la chaîne, pour ne mettre sur le marché que des produits facilement recyclables ;

- la question de la fiscalité, pour qu'elle soit incitative et cohérente avec les objectifs fixés ;

-et enfin, la transition comportementale pour accompagner tout le processus, allant du tri à la valorisation, avec l'implication du citoyen.

Mais en définitive, tout cela est tributaire de l'acquisition de la technologie approprié et son utilisation massive en s'appuyant sur la mobilisation des capitaux et d'outils liés aux technologies de l'information et de la communication pour faciliter le passage à l'acte, massifier les exemples de réussite, en partant des expériences du terrain.

Objectif

L'objectif central est de développer cette nouvelle approche nécessaire à la gestion des déchets, en plaçant l'économie durable au cœur des solutions à préconiser et son impact sur l'économie nationale, en créant des emplois et en améliorant le cadre de vie du citoyen.

Lors de ce séminaire tenu le 03 Juin 2021, l'attention portée à la thématique permet de promouvoir une gestion intégrée de traitement des déchets et de renforcer le marché économique qui doit s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Les objectifs du séminaire couvrent trois dimensions à caractère stratégique, à savoir :

- Développer une approche participative de traitement durable des déchets, axée sur le principe du 4R (réduire, réutiliser, réparer et recycler/composter en respectant les règles de tri à la source) ;
- Engager la réflexion pour le développement d'un marché économique lié aux déchets au niveau
- Créer un espace d'échanges d'informations entre les différents acteurs liés au traitement des déchets (institutions, partenaires, collectivités locales, société civile).

Regard sur les communications



Ont participé à ce séminaire des représentants des différents départements ministériels, des institutions spécialisées nationales et internationales, des institutions financières nationales et étrangères, des associations professionnelles, des opérateurs socioéconomiques, des chercheurs et universitaires et des représentants de la société civile.

Un panel d'experts nationaux et étrangers est intervenu à cette occasion par visioconférence, composé de personnalités scientifiques spécialistes dans la gestion des déchets et la numérisation tels que M. Francesc Giró, Directeur de la planification stratégique à l'Agence des Déchets de Catalogne - Espagne, Mme Emmanuelle Ledoux, Directrice Générale de l'Institut National de l'Economie Circulaire. (INEC -France), M.Ahmed Fekairi, Directeur à l'Agence de coopération allemande (GIZ-Algérie), Mme Lamia Benabbas, Directrice de Projets à l'ONUDI, (Vienne/Autriche), Mme Rosa Rolle, PhD Chef d'équipe, Division de la nutrition et des systèmes alimentaires des pertes et gaspillages alimentaires à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO-Rome), M. Etienne Gonin, Responsable de Programme au Programme des Nation Unies pour le Développement (PNUD- New York), M. Aissa Zelmati de l'Association des Producteurs Algériens de Boissons (APAB-Algérie), **M. Jacques Prescott**, Professeur associé, Chaire en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi (Canada) et Dr Boualem Aissani, Gérant (GEOSYSTEM CONSULT), Algérie. **Le séminaire a été modéré par Monsieur Menouar Boughdaoui, expert en environnement et changement climatique.**

Il y a lieu de noter que certaines synthèses des communications ont été faites par les services du CNESE, sur la base des communications, des conférences et des débats.

CES-CNESE Le traitement des déchets : situation actuelle

Mme S.Hamidi

CES-CNESE

La croissance démographique et le développement économique ont accentué la prolifération des déchets avec toutes les implications qui en résultent pour l'environnement, la santé publique, les écosystèmes et l'esthétique des villes. Malgré la prise de conscience observée et les efforts considérables consentis par l'Etat algérien dans la gestion des déchets d'ordre institutionnels, juridiques, techniques et financiers, les déchets restent un problème environnemental majeur. Il devient nécessaire de l'aborder avec une approche économique et sociale pour assurer une gestion intégrée et durable des déchets.

Dans la majorité des politiques actuelles à travers le monde, les services de gestion des déchets occupent une place importante dans les cibles et les indicateurs des Objectifs de Développement Durables (ODD11 et 12), notamment à travers des engagements visant à éviter, à réduire, à recycler, à réutiliser ainsi qu'à collecter et déposer de manière adéquate, les déchets solides urbains et à réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial d'ici 2030.

Rappelons aussi les objectifs du nouveau modèle économique à l'Horizon 2035 de l'Algérie qui sont :

a) une élévation conséquente de la production nationale, b) une répartition plus équilibrée de la structure du PIB, c) un équilibre financier des services, d) une transition énergétique et, e) une augmentation des exportations hors hydrocarbures.

Sur le plan organisationnel, les pouvoirs publics ont mis en place des instruments législatifs, réglementaires et institutionnels (Loi 01-19 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, les codes de wilaya et de la commune et bien d'autres textes). La création de l'Agence Nationale des Déchets, en tant qu'outil de mise en œuvre de la politique, a renforcé le dispositif mis en place. Sur le plan opérationnel, plusieurs stratégies, plans et actions ont été engagés.

S'agissant de l'état des lieux lié aux déchets, quelques informations émanant des secteurs relèvent ce qui suit:

- Une production annuelle d'ordures ménagères d'environ 13 millions de tonnes/an, avec une moyenne de 0,8 kg/hab/j (SNGID 2035);
- 35 à 40% de déchets ménagers et assimilés, enfouis au niveau des Centres d'Enfouissement Technique (CET) et des décharges contrôlés;
- 55 à 60% de déchets sont évacués vers les décharges sauvages;
- Des investissements importants ont été mobilisés sur toute la chaîne des déchets, de l'ordre de 67,4 milliards de DZD entre 2002 et 2016 dont 53% pour la construction des CET et des décharges contrôlées;
- La part de déchets recyclés en général compte moins de 7% et le compostage moins de 1 %;
- Les métaux ferreux constituent la filière de valorisation la plus importante avec 628 915 T/an, suivi de 108 396 T/an de papier et carton.

Il est indispensable aujourd'hui de recycler, de réparer et de réutiliser les matériaux utilisés à la fois par les ménages et par l'industrie, et il est urgent dans l'immédiat de:

- Lancer de grandes opérations sur la collecte sélective des flux organiques, papiers et cartons, métaux, plastiques, verres, piles, électroménager et autres déchets pour inciter le tri à la source;
- Encourager l'investissement par le secteur privé ou en PPP, portants sur la réalisation des centres de transfert, de tri, de compostage et de recyclage ;
- Mettre à niveau les CET existants en conformité aux normes internationales.

A court et moyen terme, une réorganisation de fond du marché des déchets s'impose. Il y a nécessité de mobiliser d'importants investissements en termes de nouvelles technologies, de compétences et d'opérateurs professionnels public et privés, qui s'intègrent dans le nouveau modèle économique, afin d'assurer un recyclage de grande qualité, d'éliminer la mise en décharge, de limiter la récupération d'énergie aux matériaux non recyclables et de valoriser le méthane produit, pour réduire l'impact de ce gaz sur le dérèglement climatique. Comme il est temps, aujourd'hui aussi, d'intégrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le processus industriel lié au traitement des déchets.

Expérience de l'Agence des Déchets de Catalogne dans l'application de l'économie circulaire



Séminaire sur le traitement des déchets: une opportunité économique, sociale et environnementale

**Gestion des déchets en Catalogne
Waste management in Catalonia**

Jeudi 3 Juin 2021



Francesc Giró i Fontanals
Director of Strategic Planning
Waste Agency of Catalonia

M. Francesc Giró

Directeur de la planification stratégique

ARC- Espagne

Jusqu'à 1991, la Catalogne connaissait un grand problème lié à la gestion des déchets: collecte des déchets mélangés, et par manque de traitement technologique, jetés de manière incontrôlée au niveau des décharges et recouverts ou brûlés sans aucun contrôle.

Après un constat, l'Etat a conclu que les déchets sont un problème d'hygiène, de contamination du sol, de l'eau et de l'air et présentent des inconforts aux citoyens, traduits par une multiplication de plaintes qui a conduit à des actions stratégiques dans deux domaines environnementaux: 1) Agir pour améliorer les conditions environnementales, en réduisant l'impact sur l'environnement (air, sol et eau) et sur la santé des personnes, 2) Lorsque les déchets sont bien gérés, ils deviennent une opportunité de générer des emplois, de réactiver l'économie et le tourisme et de rendre les entreprises plus compétitives «LES DÉCHETS SONT DES RESSOURCES».

Des clés pour comprendre les progrès de la Catalogne dans le domaine des déchets : En 1993, 1.4 % de déchets sont collectés à travers une procédure de séparation des déchets, alors qu'en 2017, ils sont de 40%.

Les clés de la politique des déchets se résument comme suit:

1) Leadership, consensus politique et social, volonté politique, 2) Outils juridiques: Loi sur les déchets (6/93,...), Loi sur l'investissement des infrastructures et de la fiscalité environnementale (16/2003,...), 3) Budget provisionnel (2004-2016):1 Milliard €, 4) Plus de 850 M€UR en infrastructures et 150 M€UR de subventions aux collectivités locales (prévention, collecte sélective,...) et 5) Une Agence des déchets de Catalogne : Une importante structure de 200 employés publics œuvrant pour l'amélioration de la gestion des déchets.

Quelques indicateurs d'actions: 1) Obligations légales, 2) Collecte séparée ciblée des déchets (dans les programmes), 3) Planification de réseaux d'infrastructures, 4) Mise en place d'instruments économiques: Fiscalité environnementale, taxe et remboursement d'impôt, paiement au prorata des déchets générés et subventions, 5) Gestion efficace des déchets organiques.

Un modèle de gestion des déchets robuste et flexible. Les entreprises sont sélectionnées selon les domaines spécifiques dont le conditionnement est primaire : 1) Verre: Usine de recyclage du verre, 2) Papier-Carton: Usine de recyclage du papier 3) Biodéchets: Traitement biologique des végétaux pour produire du compost. Les déchets non valorisables sont, soit mis en décharge ou incinérés. Les déchets résiduels sont évacués vers des usines de traitement mécanique et biologique.

Statut sur la collecte séparée des biodéchets en Europe: 1) Potentiel de recyclage des biodéchets en Europe de 125 -130 Millions de tonnes par an 2) Recyclage actuel des biodéchets en Europe de 30 Millions de tonnes par an, 3) Environ 100 Millions de tonnes par an de déchets sont gaspillés. Pour la Catalogne, 26

sites produisent 0,5 million de tonnes de biodéchets.

Situation de la gestion des déchets municipaux en 2018. La quantité de déchets municipaux est de 3.977.570 tonnes dont 1.661.077 tonnes (41,8%) issus de collecte sélective et 2.316.494 tonnes (58,2%) de la fraction de déchets restante. 1.469.116 tonnes (37%) de déchets collectés sont recyclés, 1.397.089 tonnes (35%) passent par des dispositions de contrôle et 746.957 tonnes (19%) sont destinés pour une valorisation énergétique.

Résultats de la collecte séparée selon le système de collecte (2018). Les données de collecte séparée de certains flux de déchets en kg/hab/an, en comparant la collecte des conteneurs routiers avec la collecte porte à porte on obtient ce qui suit: Conteneur routier:570 kg/hab et Porte à porte:438 kg/hab. Cet état de fait a encouragé les municipalités de Catalogne à favoriser la collecte séparée en porte à porte de 2018 à 2020, ce qui a augmenté le nombre de municipalités, comme suit : Février 2018 (156 municipalités), Mars 2019 (204 municipalités) et en 2020 (211 municipalités). En mai 2021, il y a eu 230 municipalités «porte-à-porte» et plus de 150 municipalités préparent leur intégration à ce mode de collecte.

Objectifs liés à la gestion des déchets municipaux: 1) Augmenter les niveaux de recyclage à 65 % d'ici 2035, 2) Réduire le volume des déchets jusqu'à 10 % du total, 3) Améliorer la qualité de la collecte sélective, 4) Maximiser la collecte sélective avant la fraction restante, 5) Traiter 100% de la fraction restante générée, 6) Améliorer l'efficacité des installations de fraction résiduelle.

Pourquoi la taxe sur les déchets a-t-elle été introduite en Catalogne ? Parce que le coût de traitement des déchets ne respecte pas la priorité de la hiérarchie de gestion - La mise en décharge était moins chère que le recyclage. Il existe une corrélation directe entre le coût de la mise en décharge et le taux de recyclage et de compostage. Plus c'est cher, plus il y a du recyclage.

Le paiement de la taxe se fait à travers les entreprises à raison de 61 %, dont 27,6 % pour la mise en décharge et 11,3 % pour l'incinération. Les fonds sont transférés à l'Agence des Déchets. Le remboursement de la taxe se fait selon la quantité et la qualité du biodéchet. Cela a été une expérience singulière en Europe « Commune-biodéchets et entreprises de traitement et de remboursement d'impôt ».

Mécanisme de fonctionnement de la taxe d'enfouissement et d'incinération ainsi que du remboursement de la taxe.

– Pour l'année 2021, la taxe de mise en décharge est de 53,1€/T, en supplément de la redevance et de la taxe d'incinération qui est de 26,5€/T, en plus des frais.

–Elaboration d'un guide pour les autorités locales en 2021 sur la Loi 8/2008, qui inclue les critères pour le remboursement des taxes (révisé annuellement). La Loi définit les montants comme suit:

- Traitement des biodéchets [32 €/T] (sans impuretés);
- Collecte séparée des biodéchets [12 €/T]·f1·f2 (max. 45 €/T), (f1): Facteur de qualité et (f2): Facteur de taille).

Évolution de la taxe de mise en décharge et d'incinération de 2004 à 2019: 560 M€UR depuis sa création dont 537 M€UR (96%) sont reversés aux collectivités locales. La taxe environnementale a été revue pour atteindre les objectifs de recyclage comme suit : 1) Tarif moyen de mise en décharge (52,0 €/T) et taxe de mise en décharge (53,1 €/T), d'où un total de 105,1 €/T. 2) Pour l'incinération, le tarif moyen est de 70,0 €/T et le tarif est de 26,5 €/T, d'où un total de 96,5 €/T. En 2035, la charge économique pour la mise en

décharge devrait être de 130-150 €/T.

L'utilisation de la fiscalité environnementale a stimulé la collecte séparée. Un nombre important de municipalités catalanes mettent en œuvre la collecte de biodéchets séparés, et ce ; depuis l'approbation de la Loi sur les déchets (1993).

En conclusion, les déchets mis en décharge génèrent des impacts : production de biogaz et de lixiviats, risque d'incendie, vecteurs affectant les oiseaux et les mammifères et enfin perte de ressources. Les déchets incinérés génèrent des risques de pollution atmosphérique, des cendres et des scories et provoquent la perte de ressources. Le traitement biologique valorise les ressources (compost et biogaz), réduit les impacts environnementaux (HCl, HF, SO₂, NOX, métaux lourds, dioxines, furanes, PCB, etc) sur l'écologie, la qualité de l'air et le climat, protège les sols et préserve la santé.

Les stations de traitement biologique peuvent faire l'objet de partenariat Public-Privé. En Catalogne, il existe 26 stations de compostage et de digestion anaérobie

Elaboration de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et perspective pour le secteur



Mme Emmanuelle Ledoux

Directrice Générale de l'Institut National de l'Économie Circulaire

(INEC –France)

Analyse de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

Les grandes orientations portent sur l'information du consommateur, la réparation, la fin du plastique jetable, la commande publique exemplaire, la réforme de la responsabilité élargie du producteur,

la vente en vrac, l'incorporation de matières premières recyclées, la consigne, les évolutions pour le bâtiment. Ci-après quelques exemples:

1.Des dispositions en faveur d'une commande publique exemplaire: il s'agit de favoriser les biens issus du réemploi, la réutilisation qui intègre des matières recyclées (20% à 100% selon les produits) et la possibilité de recours au don pour les personnes publiques, afin de prévenir la production de déchets. Le volet manquant de l'accompagnement des acheteurs est la mise à disposition d'outils liés aux critères d'économie circulaire et de clauses types.

2.Renforcement de la traçabilité, la collecte et la valorisation des déchets du bâtiment: il porte sur l'élargissement du périmètre du diagnostic ressources, le devis pour travaux, la création d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) à l'horizon 2022 et la facilitation de la sortie du statut de déchet.

3. Vers un développement de la vente en vrac à travers plusieurs dispositions, dont la définition légale de la vente en vrac, introduite par cette Loi, la vente des produits de consommation courante sans emballage et en quantité choisie, la possibilité pour le consommateur d'apporter son propre contenant, la mise à disposition, par les supermarchés et hypermarchés, de récipients réemployables ou réutilisables, servir les boissons dans un contenant réemployable moins chères que les boissons servies dans un gobelet jetable et la vente de médicaments à l'unité.

4. Un compromis sur la consigne: un dispositif en deux temps. La loi prévoit des objectifs, notamment en matière de collecte et de recyclage des bouteilles en plastique. En fonction des résultats des rapports et des études d'impact réalisées par l'ADEME jusqu'en 2023, qui indiquent une insuffisance des performances, le gouvernement met en place un ou plusieurs dispositifs de consigne pour recyclage et réemploi.

5. Sortir du plastique à usage unique: fin progressive de tous les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

·01 janvier 2020: Interdiction de vente de la vaisselle jetable en lot (verres, gobelets, assiettes), des cotons tiges et interdiction d'eau plate en plastique dans les services de restauration scolaire. Présentation du premier décret contenant les objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage du plastique pour la période 2021-2025, dans le cadre de la stratégie zéro plastique jetable d'ici 2040.

·01 janvier 2021: Interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé, piques à steak, tiges pour ballons, confettis en plastique et tous les objets en plastique et tous les objets en plastique oxodégradables. Déploiement de dispositif de vrac, obligeant les vendeurs à accepter les contenants apportés par le consommateur. Limitation du suremballage plastique vrac à un bonus-malus et interdiction de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique dans les entreprises.

·01 janvier 2022: Interdiction des suremballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1.5kg, des sachets de thé en plastique et des jouets en plastique distribués gratuitement dans les fastfoods. Obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public.

·01 janvier 2023: Interdiction de la vaisselle jetable dans les fastfoods pour les repas servis sur place.

·01 janvier 2024: Interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des micro-plastiques.

·01 janvier 2025: Les laves linges neufs seront dotés d'un filtre à microfibres plastiques.

·01 janvier 2026: Interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des micro-plastiques comme les shampoings, les produits de coloration, le gel douche et le démaquillage.

L'économie circulaire au cœur du plan de relance: Un investissement au-delà de l'unique axe «Economie circulaire». L'économie circulaire est véritablement au cœur du «plan de relance de 100 milliards» présenté le jeudi 3 septembre 2020. La plupart des mesures du volet transition écologique, concernent l'économie circulaire. Les volets compétitivités et cohésion sociale et territoriale comportent également de nombreuses mesures concernant l'économie de la ressource.

30% de ce plan sera consacré à la transition écologique, ou encore « au verdissement de l'économie » selon les mots du gouvernement, soit 30 milliards annoncés sur la période 2020-2022. C'est ce que prévoyait l'accord européen sur le plan de relance : 30% des dépenses du budget, comme du plan de relance des Etats, devaient être directement fléchées pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Mais au-delà de ce montant, consacré explicitement au verdissement de l'économie, identifié comme

axe majeur pour l'économie circulaire, les deux autres piliers du plan de relance sont également à même d'influer sur cette transition : la compétitivité / relocalisation industrielle, et la cohésion sociale et territoriale.

Partie I: 30 milliards pour le « verdissement de l'économie ». 7 axes composent ce plan de verdissement de l'économie : · Rénovation énergétique · Densification et renouvellement urbain · Décarbonation de l'industrie · Economie circulaire et circuits courts · Transition agricole · Infrastructures et mobilités vertes · Technologies vertes.

A. Un volet spécifique pour l'économie circulaire et les circuits courts. Ainsi, l'économie circulaire et les circuits courts font l'objet d'un volet spécifique : 1) Investissement dans le réemploi et le recyclage: Il s'agit d'accompagner la réduction de l'utilisation du plastique (notamment à usage unique), de favoriser l'incorporation du plastique recyclé, et d'accélérer le développement du réemploi.

Deux axes principaux : Le soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques, notamment à usage unique, via une aide financière et le recyclage du plastique, 2) Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets.

B. D'autres mesures pour le « verdissement de l'économie » concernent l'économie circulaire, telles que la rénovation énergétique des bâtiments privés, publics et sociaux : 1) un axe fort du plan de relance, 2) la décarbonation de l'industrie, 3) accélérer la transition agro-écologique, 4) le développement d'une filière d'hydrogène vert en France et 5) la densification et le renouvellement urbain.

Partie II. L'économie circulaire également concernée par les autres priorités du plan de relance

1) Les mesures en faveur de la compétitivité de l'industrie et de la relocalisation au cœur de la stratégie pour une économie circulaire, dont la relocalisation (sécuriser nos approvisionnements stratégiques, soutien aux projets industriels dans les territoires) et 2) La cohésion sociale et territoriale, pilier de l'économie circulaire qui porte sur: le soutien aux collectivités territoriales, la dynamiques territoriales et la contractualisation.

Economie circulaire : La Responsabilité Elargie des Producteurs, un mécanisme de financement

M.Ahmed Fekairi,

Directeur-Agence de coopération Allemande (GIZ-Allemagne).

La protection de l'environnement est un objectif d'intérêt général. La gestion des déchets relève des politiques publiques, mais fait intervenir de nombreux acteurs, publics et privés. Elle constitue un coût pour la collectivité, que l'Etat a de plus en plus de mal à supporter face à l'augmentation de la production de déchets. Les déchets «peuvent» être des ressources pour l'économie ; leur meilleure gestion peut permettre une économie des ressources naturelles «Economie circulaire» = création de nouvelles activités et d'emplois au niveau local.

Au cours des dernières décennies, de nombreux pays se sont employés à mettre en œuvre des politiques et programmes visant à réduire la pollution et la production de déchets. A l'heure actuelle, la production de déchets continue d'augmenter, tant en valeur relative (par habitant) qu'absolue (en volume). Beaucoup de pays ont passé en revue les différentes options envisageables pour faire face à l'accroissement des volumes de déchets, et ont conclu qu'il était nécessaire de faire appel à de nouveaux instruments. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est l'une de ces options.

Le concept de responsabilité élargie du producteur: 1) Instrument (économique) visant à encourager les producteurs à assumer la responsabilité financière et/ou matérielle de la gestion des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché: Internalisation des coûts externes, 2) Le producteur fournit au consommateur le moyen de se défaire de son déchet de manière contrôlée, 3) Garantie de non pollution donnée par le producteur au consommateur, 4) C'est au sein de l'OCDE qu'est né, dans les années 1980, le concept de responsabilité élargie du producteur, 5) Repose sur l'analyse du cycle de vie des produits: Le producteur est mieux placé pour prévenir les déchets et réduire son impact au stade déchets et 6) Le principe de la REP complète le principe du pollueur payeur.

Les objectifs de la REP. Les quatre objectifs principaux de l'instauration d'une filière REP sont:

1. La prévention de la production de déchets (poids/volume/dangerosité) ;
2. La réduction à la source des déchets ;
3. La conception de produits plus respectueux de l'environnement ;
4. La mise en place de structures de traitement dédiées et spécialisées ;
5. La réutilisation/recyclage des matériaux pour favoriser «l'économie circulaire ».

Cette réintroduction dans l'économie permet de créer de nouvelles activités/emplois au niveau local et d'économiser des ressources naturelles.

La REP en France: La France a réévalué sa politique de gestion des déchets en introduisant la responsabilité élargie des producteurs dans son corpus législatif (Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux). La REP a représenté pour les collectivités territoriales un appui face aux défis et aux coûts que représente la gestion de certains déchets. Elle a principalement opté pour l'approche réglementaire, pour notamment transposer en droit national des obligations créées par le droit européen des déchets.

Le choix français d'une approche réglementaire. En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication, de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent.

Les producteurs, importateurs et distributeurs, auxquels l'obligation susvisée est imposée (...) s'acquittent de leur obligation en mettant en place des systèmes individuels de collecte et de traitement des déchets issus de leurs produits ou en mettant en place collectivement des éco-organismes, organismes auxquels ils versent une contribution financière et transfèrent leur obligation et dont ils assurent la gouvernance.

Principes communs à toutes les filières REP

1. Objectifs minimum de réutilisation, de recyclage ou de valorisation;
2. Obligations de financement et/ou de prise en charge directe de la gestion;
3. Paiement d'une éco-contribution modulée en fonction de critères environnementaux, visant ainsi à inciter les producteurs à l'éco-conception et à réduire le poids/volume des déchets issus de leurs produits;
4. Information des consommateurs (producteurs de déchets) pour les inciter à trier certains de leurs déchets à la source: efficience;
5. Suivi annuel pour vérifier si les objectifs sont atteints par les producteurs;
6. Contrôle par l'administration: délivrance d'agrément (valable 6 ans) pour les éco-organismes ou d'attestation pour les systèmes individuels.

Les principaux acteurs de la REP: 1) Les producteurs ou metteurs sur le marché, 2) Les prestataires de déchets, 3) Les collectivités locales, 4) Les détenteurs finaux de déchets /consommateurs.

Modes de mise en œuvre de la REP en France. Les producteurs de déchets des différentes filières soumises à la REP disposent d'une certaine liberté d'organisation, pour assumer leur responsabilité élargie. Deux mécanismes d'organisation sont apparus depuis la fin des années 1990. Le système individuel (SI), par lequel le producteur assume lui-même la collecte et le traitement des déchets résultant des produits qu'il a mis sur le marché (seul un SI a été approuvé à ce jour en France). Le schéma collectif des éco-organismes est le plus souvent utilisé pour mettre en place la REP. Les producteurs de déchets transfèrent leur responsabilité à un organisme collectif. En contrepartie, celui-ci perçoit un financement pour mettre en œuvre une organisation permettant de satisfaire la responsabilité des producteurs.

L'exemple de la filière des déchets d'emballages. La REP dans la filière des emballages a été mise en œuvre par le décret n°92-377 du 1er avril 1992. Elle est la première filière REP d'envergure créée en France.

L'Eco-Emballages est défini en tant qu'éco-organisme de type financeur. Son activité est exercée sans but lucratif et participe à une mission d'intérêt général. L'entreprise est tenue d'utiliser les sommes perçues dans leur intégralité pour les missions définies par le cahier des charges. Jusqu'à présent, l'approche est monopolistique pour Eco-Emballages, mais l'ouverture à la concurrence est possible et même en train de devenir une réalité («Néo 2017» proposé par Valorie, filiale du groupe allemand Reclay).

Les entreprises adhèrent à Eco-Emballages, paient une contribution pour la gestion de la fin de vie des emballages ménagers des produits qu'elles mettent sur le marché en France (le Point Vert). En contrepartie, Eco-Emballages met en place un dispositif pour permettre à tout consommateur de se défaire d'un emballage, en s'appuyant sur les collectivités qui sont rémunérées à ce titre. Un partage des coûts est ainsi prévu entre Eco-Emballages et les collectivités, pour prendre en charge 100% des emballages ménagers se trouvant dans le dispositif REP. Quand le consommateur utilise le dispositif mutualisé (bac de tri), il ne subit aucun autre coût que celui du Point Vert, payé par les entreprises et internalisé dans le prix de vente du produit. En revanche, si le consommateur décide de se défaire d'un déchet d'emballage ailleurs que dans le dispositif de collecte sélective mis en place, il devra s'acquitter lui-même d'un coût supplémentaire (ex. taxe d'enlèvement de la commune modulée en fonction du poids).

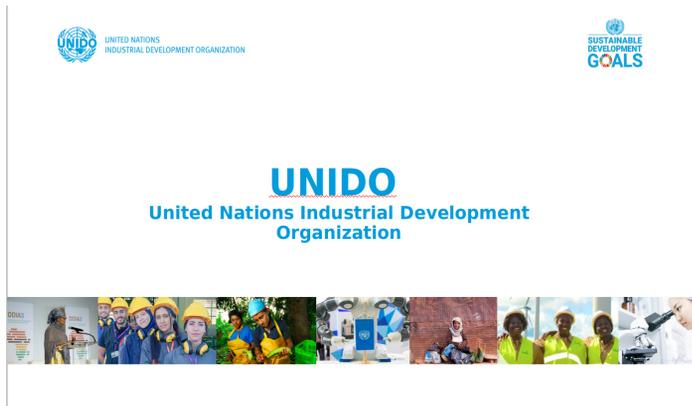
La REP en Allemagne : L'Allemagne est un pays pionnier en matière de protection de l'environnement, notamment pour sa gestion écologiquement rationnelle des déchets. Les indicateurs montrent que la population est très favorable aux politiques environnementales, favorisant un plus grand dynamisme dans le domaine. Les déchets municipaux en Allemagne étaient pour près des deux tiers recyclés ou compostés en 2013. L'Allemagne est, avec la Belgique, un des champions de l'UE avec un des meilleurs taux de recyclage de déchets.

Aux Etats Unis. L'approche américaine s'appuie sur le principe de « pollueur-payeur » et rend le producteur responsable des effets de son produit dans la durée, de sa production à son élimination. L'approche est orientée vers la Responsabilité Elargie du Produit. L'Agence de protection de l'environnement («Environmental Protection Agency» -EPA) a un rôle important dans la facilitation de la coordination et de la coopération entre Etats, gouvernements locaux, industries et organisations non-gouvernementales, en vue de la mise en place de la REP. Elle promeut, depuis le début des années 2000, le recours à des systèmes de REP par l'organisation de campagnes de sensibilisation, l'établissement de partenariats entre les différents acteurs de la chaîne de production et de distribution, la coordination et la concertation avec les Etats, les entités locales, les producteurs et les organisations non gouvernementales.

C'est essentiellement au niveau des Etats que les mécanismes de REP ont été mis en place aux Etats-Unis, à un degré variable (63 dispositifs législatifs de REP aux Etats-Unis). Perçus par les administrations des déchets comme une alternative à la gestion locale, laquelle pèse sur leur budget, et nécessite en conséquence l'instauration de prélèvements de nature fiscale.

Le cas des «e-waste»: Tous les fabricants doivent s'enregistrer auprès du département environnement du gouvernement et doivent soit participer au plan standard, soit opérer et financer un plan indépendant sous certaines conditions (notamment un agrément). Les entreprises américaines et étrangères ont par ailleurs contribué aux développements du tri et de la collecte des déchets. Spontanément, certains producteurs ont mené des actions en faveur du recyclage de leurs produits. C'est le cas notamment des entreprises de Coca-Cola et PepsiCo qui ont participé à la mise en place de conteneurs de collecte des canettes en aluminium usagées implantés à proximité d'endroits considérés comme stratégiques (écoles, stades...).

Expériences de l'ONUDI en matière de gestion des déchets industriels et d'approches en faveur d'une économie circulaire



Mme Lamia Benabbas,
Directrice de Projets (ONUDI, Vienne)

L'ONUDI est l'agence spécialisée des Nations Unies chargée de la promotion du développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et le développement durable. L'orientation programmatique de l'Organisation s'articule autour de quatre priorités stratégiques : créer une prospérité partagée,

renforcer la compétitivité économique, protéger l'environnement et renforcer les connaissances et les institutions.

L'ONUDI soutient les pays dans leurs efforts en matière de gestion environnementale, y compris dans la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et l'approvisionnement en énergie durable. Au moyen de sa stratégie de gestion des déchets, l'ONUDI ambitionne d'œuvrer sur le long terme en faveur d'une industrie durable et d'une économie circulaire post-Covid-19. Cette stratégie repose sur la mise en œuvre de services de coopération technique ayant pour objectif de renforcer la contribution du secteur privé au développement industriel et aux systèmes de gestion des déchets. Les initiatives contribueront à la relance verte au niveau des pays grâce à des approches en faveur de l'économie circulaire, tout en améliorant en continu les systèmes de gestion des déchets et les industries de recyclage.

Grâce à une combinaison de renforcement des capacités, de transfert de technologie et d'appui à la gestion des déchets, l'ONUDI cherche à contribuer à la réduction et, si possible, à l'élimination des rejets dans l'environnement de polluants organiques persistants (POP) provenant des procédés industriels. Les principaux domaines d'intérêt incluent : la gestion des produits chimiques dans l'industrie de la mode, la gestion des déchets médicaux (COVID-19), la gestion des déchets électroniques, la décontamination des PCB et les politiques publiques de gestion des POP. La promotion d'approches en faveur d'une économie circulaire est essentielle dans tous les domaines d'intervention, et l'ONUDI met actuellement en œuvre des projets dans plus de 80 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et au-delà.

Approches en faveur d'une économie circulaire de la gestion des déchets industriels en action:

L'ONUDI soutient la gestion des PCB et les approches en faveur d'une économie circulaire dans de nombreux pays. En Macédoine du Nord, un projet ONUDI-FEM a établi la première installation de traitement des PCB dans la région, permettant la décontamination et la réutilisation des huiles de transformateurs contenant des PCB.

Le transfert de technologie et la formation ont créé des conditions favorables à la mise à échelle de cette intervention, qui est désormais gérée à 100% par le secteur privé. L'ONUDI a également travaillé sur cette question aux Philippines, en Indonésie, en Serbie, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Paraguay, en Bolivie et

en Turquie.

Pour gérer l'un des flux de déchets dont la croissance est la plus rapide au monde, l'ONUDI s'attache à aider les pays à gérer, à recycler et à éliminer efficacement les déchets électroniques. Le projet ONUDI LAC-E-waste, premier projet régional de ce genre, est financé par le FEM et aide 13 pays d'Amérique latine à gérer efficacement les déchets électroniques grâce au renforcement de capacités, à la sensibilisation et à l'amélioration des politiques publiques. Des projets de déchets électroniques de l'ONUDI sont également opérationnels en Côte d'Ivoire, aux Philippines et dans d'autres pays.

L'ONUDI a uni ses forces avec neuf autres agences des Nations Unies pour travailler ensemble à une meilleure gestion des déchets électroniques au niveau mondial, par le biais de la coalition sur les déchets électroniques (E-Waste Coalition).

En réponse à la croissance sans précédent des déchets médicaux infectieux générés pendant la pandémie de la COVID-19, l'ONUDI s'appuie sur son expérience significative de soutien aux efforts de gestion des déchets médicaux dans de nombreux pays du monde. Par exemple, en Inde, l'ONUDI collabore avec le Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique sur un projet pour la gestion des déchets médicaux dans cinq États : Gujarat, Karnataka, Maharashtra, Odisha et Punjab. La nouvelle technologie micro-ondes introduite dans le cadre du projet a conduit à une réduction significative de la production de dioxines et de furanes. Les efforts de gestion des déchets médicaux sont également soutenus en Chine, au Sénégal, au Belize et au-delà.

L'industrie de la mode est le deuxième plus gros pollueur au monde après l'industrie pétrolière. L'ONUDI rassemble des entreprises, des gouvernements et des consommateurs pour promouvoir une économie circulaire dans le secteur du textile et de l'habillement grâce à une gestion durable des produits chimiques et des déchets. Les techniques déployées incluent la mise en place de chaînes de recyclage et de services de gestion des déchets pour minimiser la production et le rejet de POP et de substances dangereuses.

Les services axés sur la gestion et l'élimination écologiquement rationnelles des produits chimiques et des déchets dans l'industrie de la mode incluent la cartographie des écosystèmes de la mode, le renforcement institutionnel, l'amélioration des capacités techniques ainsi que la création et la promotion de modèles commerciaux et de mécanismes pour le financement des investissements verts dans l'ensemble de l'industrie. Des activités sont actuellement en cours en Éthiopie, au Lesotho, à Madagascar et en Afrique du Sud.

Gaspillage alimentaire et réduction des déchets au-delà de l'ODD12: Impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde et solutions



Reducing Food Loss and Waste Through Circular Strategies

Rosa Rolle, PhD
Team Leader, Food Loss and Waste
Nutrition and Food Systems Division

Mme Rosa Rolle
PhD Chef d'équipe
FAO, Rome

On observe une importante augmentation de l'insécurité alimentaire, de la faim et de la détérioration de la santé publique dans le monde, qui se traduit par les chiffres suivants : 1) 14 % des aliments produits dans le monde sont perdus, de la post-récolte jusqu'au niveau de la vente au détail. 2)

Environ 17 % des aliments ont été gaspillés par des consommateurs en 2019. 3) Les pertes et les gaspillages alimentaires représentent environ 6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

Il est nécessaire aujourd'hui de réduire les pertes et les gaspillages alimentaires afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de la nutrition (ODD2), de réduire l'utilisation des ressources naturelles et des émissions de GES (ODD13, 14 et 15) et enfin d'améliorer la productivité et la croissance économique (ODD8). Pour cela, il y a lieu d'identifier les opportunités où se produisent les déchets et où les objectifs sociaux et environnementaux rentables, avec un grand potentiel de marché, peuvent être atteints.

Comme il est nécessaire de mettre en place une stratégie d'économie circulaire, pour réduire les déchets inévitables de la transformation des aliments, en optant pour les 3R :

- Réutiliser : Compostage, alimentation animale et engrais ;
- Repenser/Retraiter/Reconcevoir : Développement de nouveaux produits avec différentes fonctions;
- Processus : Produits alimentaires transformés;
- Récupérer: Incinération (production d'énergie).

L'ODD 12.3 stipule que, d'ici 2030, il y a nécessité de réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant au niveau de la vente au détail et des consommateurs et réduire les pertes alimentaires le long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

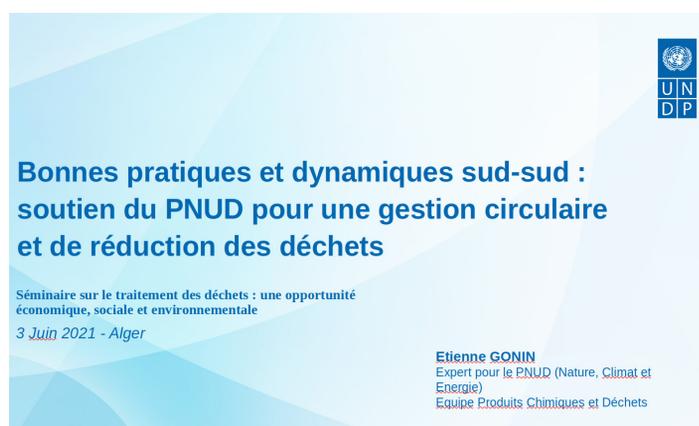
Pour les produits non alimentaires innovants qui améliorent la durée de conservation, il y a possibilité d'utiliser les déchets de transformation des fruits et de légumes, pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, de revêtement appliqué à la surface du produit, en vue d'augmenter la durée de conservation des produits frais et de réduire les produits qui sont gaspillés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, du producteur au détaillant, en passant par les consommateurs à la maison.

En conclusion, l'économie circulaire doit être soutenue par les gouvernements (stratégie, gouvernance et financement) à travers des actions urgentes qui portent notamment sur:

1) Le développement d'un environnement favorable pour soutenir l'économie circulaire, à travers l'adoption d'orientations politiques pour conduire le passage à l'économie circulaire et mettre en place des mesures, visant à encourager les alternatives à la mise en décharge et pour inciter les entreprises à investir dans des stratégies circulaires, 2) La mise en place d'une réglementation pour les aliments préparés avec des ingrédients alimentaires recyclés, afin de faciliter l'entrée sur le marché et enfin 3) Le soutien à la recherche portant sur la création de valeur à partir du gaspillage alimentaire.

Bonnes pratiques et dynamiques sud-sud: soutien du PNUD pour une gestion circulaire et de réduction des déchets

**M..Etienne Gonin,
(PNUD, New York)**



La gestion des déchets peut être salubre pour les groupes les plus vulnérables et promouvoir l'insertion sociale et la cohésion. Le soutien du PNUD dans la gestion des déchets gagne en efficacité lorsqu'il est accompagné de mesures de renforcement des capacités, favorisant des changements structurels positifs et la pérennité. Les engagements tarifaires et les partenariats public-

privé négociés, dans l'optique d'améliorer la prestation de services peuvent favoriser le recouvrement des coûts et les incitations financières et géographiques peuvent aider à gérer durablement l'augmentation de la production de déchets électroniques et médicaux causée par la pandémie de la COVID-19.

Principes de l'approche du PNUD sur la réduction des déchets et la promotion de la circularité

De manière générale, il y a lieu de promouvoir une approche systémique, plutôt que des solutions certes rapides mais isolées, qui se résume comme suit:

1. Renforcer les incitations politiques, réglementaires et financières qui constituent une approche classique des questions de gestion des déchets toxiques et des produits chimiques dangereux et un élément essentiel d'échanges Sud-Sud très utiles. Le point de référence étant les accords multilatéraux et internationaux, à titre d'exemple, pour la réglementation des échanges, la formation des douaniers se fait à travers le Protocole de Montréal. Des instruments financiers pérennes existent – Exemple de la Biodiversity Finance Initiative (Biofin). Des solutions de réglementations sont parfois très simples mais ils doivent être adaptées au contexte (exemple de la collecte des bouteilles plastiques aux Seychelles) ;
2. Améliorer les systèmes de gestion et de recyclage des déchets en renforçant les systèmes de tri des déchets et de recyclage à travers différentes dimensions et approche systémique (réglementation, technique et comportementale). L'élément comportemental est important et requiert de l'innovation. Le recyclage est essentiel mais n'est pas une solution sans risques du fait de 1) l'importance de l'élimination des substances dangereuses présentes dans les produits à recycler, 2) la nécessité d'agir en amont pour éviter les entrées de produits chimiques dangereux et des déchets ne pouvant être gérés par les infrastructures nationales et 3) éviter les déchets (zéro déchet) ;

3. Soutenir les évaluations du cycle de vie et les analyses coûts-avantages à la planification gouvernementale et au secteur privé qui nécessite d'avoir les données suffisantes qui permettent la prise de décision et l'orientation ;

4. Promouvoir l'innovation et la refonte des produits en renforçant les capacités des concepteurs, fabricants et producteurs dans la conception de produits circulaires et soutenir l'innovation et la refonte des processus en renforçant la capacité des fabricants et des producteurs à introduire des principes de production plus propres (l'approche du GEF/FEM évolue vers cette orientation par secteur et filière et sera essentielle dans le 8ème cycle du FEM-textile, électronique, agriculture, bâtiment et santé) ;

5. Sensibiliser les consommateurs aux pratiques d'achats durables: Aller au-delà des bonnes pratiques concernant le tri, le recyclage et la réflexion plus en amont sur les pratiques d'achats:

a) Individuelles, b) Les politiques d'achats – intégration des principes de circularité dans les critères de sélection, c) Principe: éviter de créer un type de déchets qu'il sera difficile de traiter, de réutiliser et de recycler en fin de vie, d) Eviter de réduire les ressources naturelles dans le long terme. Le PNUD travaille notamment sur cet aspect concernant les équipements et ces produits dans le secteur de la santé (Alliance SPHS et projet SHiPP avec financement suédois).

Un exemple d'approche – la plate-forme de récupération des déchets au Ghana: Il est difficile d'accéder à un ensemble complet de données et d'informations relatives aux déchets, ce qui rend difficile, pour les parties prenantes, de planifier ou d'investir dans des solutions innovantes de gestion des déchets. La plateforme a pour objectif de connecter les principaux acteurs de la chaîne de valeur de la gestion des déchets pour promouvoir la récupération des déchets, dans un contexte d'économie circulaire plus large et dans le but de trouver des solutions durables aux défis de la gestion des déchets au Ghana.

Conclusion

·Le contexte est porteur pour l'introduction d'approches circulaires (envol du coût des matières premières, débat post-COVID-19 sur la gestion des déchets, approches sectorielles, chaîne d'approvisionnement);

·Le PNUD est un partenaire pour promouvoir la circularité et la réduction des déchets et des risques des produits dangereux. Il s'appuie sur les expériences du terrain;

·Beaucoup d'éléments complémentaires aux interventions techniques et au renforcement réglementaire sont essentiels. C'est une approche systémique qui est promue.

L'approche passant par les plateformes nationales, les partenariats Sud-Sud et la coopération au niveau international (cf. les 3 mesures du « Circularity Gap » report du PNUD en 2020), est un facteur de succès.

Gérer les matières résiduelles dans une perspective de développement durable.

M.Jacques Prescott

Professeur associé, Chaire en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi

Canada

En quoi la gestion des matières résiduelles constitue-t-elle un enjeu de développement durable et quels principes devraient guider nos actions ? Plusieurs bonnes raisons d'aborder cette question. Une diversité d'impacts qui se traduisent comme suit:

Impacts économiques : La collecte et l'enfouissement des ordures entraînent des dépenses énormes et souvent insoupçonnées pour les producteurs, les autorités locales et nationales. La gestion des déchets est un secteur économique qui offre par ailleurs des opportunités de création d'emplois et de revenus importants.

Impacts environnementaux : Une mauvaise gestion des déchets cause des problèmes environnementaux majeurs : pollution de l'eau, de l'air et des sols, encombrement des voies de circulation, des caniveaux et des réseaux de drainage, dégradation des plages, cours d'eau, paysages et sites touristiques, détérioration de l'image de marque.

Impacts sociaux : Une mauvaise gestion des déchets entraîne une dégradation du milieu de vie, une hausse des risques pour la santé – maladies hydriques - choléra, dysenterie, fièvre jaune, paludisme, diarrhée - la perte de confiance des populations à l'égard des autorités locales, un sentiment de découragement, voire une hausse de la délinquance.

Le traitement et la valorisation des matières résiduelles sont d'autant plus indispensables que la raréfaction annoncée de certaines ressources non renouvelables rend nécessaire la réutilisation et le recyclage de certaines matières (e.g. métaux rares utilisés dans les composants électroniques).

Un problème multifacette qui nécessite des solutions multiples

Tous les déchets ne sont pas équivalents, d'où l'importance de les caractériser suivant qu'ils soient organiques, recyclables ou non, toxiques ou inertes, liquides, solides ou gazeux. Certains ont une valeur économique, d'autres non. Chaque type de déchet nécessite un traitement spécifique approprié.

La gestion des déchets concerne la réduction à la source, la collecte, le transport, les étapes de tri, de prétraitement, de valorisation, puis d'élimination. Il importe d'identifier les points forts et les points faibles de notre gestion tout au long du cycle de vie des matières

Gérer les matières résiduelles dans une perspective de développement durable exige un examen de toutes les étapes du cycle de vie des matières et l'application de certains principes fondamentaux :

1. Prévention (remplacer les produits toxiques par des produits moins nocifs, design des produits facilitant leur réutilisation et recyclage - faire appel au concept de la responsabilité élargie des producteurs) ;
2. Réduction à la source (réduction des emballages, compostage domestique) ;
3. Réutilisation (contenants à usages multiples) ;
4. Recyclage (fer, aluminium, papier, carton, plastique, métaux rares) ;
5. Valorisation (source d'énergie – pneus dans les cimenteries, boues résiduelles des papeteries utilisées comme fertilisants)

6. Élimination (sélection, aménagement et gestion des sites d'enfouissement).

Miser sur la recherche-développement et l'innovation (identification des meilleures pratiques, recherche de nouveaux usages pour les déchets) est essentiel pour améliorer notre gestion des matières résiduelles.

Un changement de paradigme s'impose :

Il nous faut considérer le déchet comme une ressource- une source de création de richesse et d'emplois, un gisement à exploiter, à valoriser via l'implication des ménages, des collectivités, des administrations et des acteurs économiques.

La sensibilisation, l'éducation et la formation sont nécessaires mais la priorité doit être accordée aux outils économiques favorisant une meilleure gestion et une meilleure exploitation des matières résiduelles (mesures incitatives ou coercitives, consignes, taxes, amendes, marché du carbone, appui au développement des PME et à l'entrepreneuriat).

Compte tenu que tout effort de réduction de l'empreinte écologique de la gestion (exploitation, usage) des matières entraîne une réduction des émissions de GES, il serait possible de financer en partie ces efforts et ces investissements par la vente de crédits carbone sur les marchés internationaux.

Nécessaire analyse de durabilité des politiques publiques

Pour assurer la pleine contribution des politiques, stratégies et plans d'action relatifs à la gestion des déchets aux objectifs de développement durable, ces initiatives devraient être soumises à une analyse de durabilité complète couvrant les six dimensions du développement durable : environnementale, économique, sociale, culturelle, éthique et gouvernance.

À cet effet, la grille d'analyse de développement durable, développée par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC¹, constitue un outil d'analyse efficace et recommandé par la Direction des affaires économiques et sociales de l'ONU.

Aspects économiques et organisationnels pour le traitement des déchets par la filière boissons



M.Aissa Zelmati

Séminaire international
Le traitement des déchets : une opportunité économique sociale et environnementale organisé par le CNESE
(ESHRA Ain-Bénian le du 03.06.2021)

Association des Producteurs Algériens de Boissons

« Aspects financiers et organisationnels pour le traitement des déchets par la filière boissons »
---(0)---
Accompagnement de l'APAB à la création volontaire d'un éco-organisme pour la gestion des déchets d' emballages

Les membres de l'Association des Producteurs Algériens de Boissons (APAB), conscients de la nécessité de la préservation de l'environnement et du recyclage des déchets d'emballages (PET, cannettes, emballages multicouches), issus de la commercialisation de leurs produits, constitués essentiellement de boissons, souhaitent participer

Mr Aissa ZELMATI
Expert en contrôle qualité et consommation
Consultant à l'APAB

à la création de leur propre éco-organisme volontaire.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'association existe depuis 2003 pour soutenir et défendre les intérêts de la filière de boissons. C'est une association professionnelle de branche qui s'adresse à l'ensemble des entreprises de droit algérien, publiques ou privées, versées dans la production de toutes sortes de boissons et dont le réseau des adhérents représente une quarantaine d'opérateurs et détiennent 85% des parts de marché, avec un chiffre d'affaires de 260 Milliards de dinars/an et emploie 20.000 travailleurs permanents et 100 000 emplois indirects.

La filière boisson génère à elle seule près de 200 000 T/an de déchet d'emballage (PET), sans compter les cannettes en aluminium (500 millions unités/an, soit 6.000 tonnes), le verre vert (200 millions de bouteilles de 33 cl /an) ainsi que les emballages en multicouches (Tétra pack).

Il faut signaler qu'en 2004 a été publié le décret fixant les modalités de création, d'organisation, de fonctionnement et de financement du système public de traitement des déchets d'emballages «ECO-JEM», mais qui n'a pas été mis en place de façon effective depuis lors.

C'est ainsi que dans le cadre de la stratégie nationale pour la gestion intégrée des déchets 2018-2022, dont s'est dotée l'Algérie et du Plan d'Action National pour la Consommation et la Production Durable (PAN MCPD – 2016-2030), qui incitent à la transition vers une économie verte et circulaire en s'appuyant essentiellement sur la valorisation des déchets notamment le déchet plastique, l'APAB a exprimé sa volonté de s'inscrire dans ce contexte, en créant son propre éco-organisme, en vue de permettre essentiellement la poursuite des deux objectifs principaux ci-après:

1-Assurer la collecte effective d'emballages plastiques issus des boissons mises sur le marché, permettant ainsi de réduire la pollution et de démontrer l'efficacité d'un éco-organisme volontaire;

2-Jouer un rôle d'entraînement en incitant la population et les ménages à trier leurs déchets, les industriels à privilégier l'éco-conception et les pouvoirs publics à favoriser l'émergence d'éco-organismes.

La priorité sera, dans une première étape, de mener une expérience pilote volontaire d'éco-organisme des producteurs de la filière boissons dans le domaine de la gestion des déchets post consommation d'emballages PET, cannettes, verre vert..., afin de capitaliser une expérience de constitution d'éco-organisme.

Des tentatives ont été menées par le passé par la mise à la disposition de certains récupérateurs et collecteurs de déchets d'emballages «PET», au sein même des unités de production, en leur offrant gratuitement un espace pour déchets et rebus, électricité, broyeurs...etc. Cette tentative a été de courte durée à cause de la pression fiscale qui leur a été imposée et les intervenants ont arrêté toutes relations contractuelles avec les entreprises, pour activer carrément dans l'informel.

Par ailleurs, divers projets (SWIM, ECOJEM, GIZ ...etc.) ont été initiés par le passé, mais non concrétisés du fait du manque de visibilité et de l'absence de textes réglementaires en la matière.

En matière de propositions, nous suggérons principalement:

1-L'organisation par l'AND du dispositif de tri de déchets domestiques/ménagers, en mettant à la disposition les bennes à ordures appropriées en assurant le ramassage par les services concernés, tout en respectant le tri ;

2-La défiscalisation de l'activité de collecte et de recyclage des déchets d'emballages, de manière à mettre fin à l'informel des activités susnommées;

3-La facilitation de la création des éco-organismes volontaires, chargés de la collecte et du recyclage, sur la base d'un cahier des charges simplifié, tout en évitant la lourdeur liée à un quelconque agrément, mais soumis à un système déclaratif auprès des Directions de l'environnement;

4-La soustraction de l'activité de collecte et de transport des déchets d'emballages de l'obligation de son inscription au registre de commerce, par la délivrance, par les services du Ministère de l'Environnement d'une simple carte, à l'instar de celle octroyée aux agriculteurs qui alimentent les marchés de gros en fruits et légumes;

5-La révision de la réglementation liée aux matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires (décret exécutif n° 16-299 du 23 novembre 2016 fixant les conditions et les modalités d'utilisation des objets et des matériaux destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires ainsi que les produits de nettoyage de ces matériaux), en permettant l'intégration du PET recyclé.

Plateforme web de cartographie interactive, système intégré, circuit de l'information et base des connaissances pour la gestion durable des déchets

Dr Boualem aissani

Gérant (GEOSYSTEM CONSULT)

Pour répondre à une demande de transition numérique de plus en plus pressante et croissante, il est nécessaire, aujourd'hui, de proposer des technologies et des solutions à l'état de l'art pour construire des systèmes d'information techniques à référence spatiale, de générer puis de diffuser toutes sortes d'applications cartographiques HTML5 responsive, de valoriser les systèmes d'information et de générer les circuits de l'information en temps réel.



Ces systèmes permettent de faire intervenir l'ensemble des acteurs activant dans le secteur des déchets au niveau le plus décentralisé, facilitant ainsi l'alimentation de la base de données centrale. L'exploitation des données à travers les systèmes d'information est au cœur du processus de transformation digitale de nos institutions. L'analyse et le traitement de la composante géographique des données est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de la performance. C'est sur l'organisation des données dans les systèmes d'information avec la dimension cartographique, aux fins d'accessibilités, de traitements et de valorisation des indicateurs pertinents de suivi et d'évaluation, que repose toute prospective de modélisation économique et environnementale.

La problématique des déchets constitue aujourd'hui une priorité du gouvernement. Une plateforme Web de cartographie interactive d'échange d'informations entre les différents acteurs concernés par les déchets, à travers la mise en place d'un système national d'information intégré et partagé, pourra être la solution à la gestion des données et de l'information nécessaire à la gestion des déchets. Cette plateforme sur le Web reposera sur une base de données puissante qui sera alimentée en données de

base à distance par les différents acteurs activant sur le terrain et qui recevront en retour des données valorisées ainsi que des indicateurs pertinents. Le croisement des indicateurs pertinents, sur la base de la cartographie interactive, permettra de construire des modèles économiques et environnementaux fiables.

Cette plateforme sera le focus de l'ensemble des acteurs tant nationaux qu'internationaux sur la problématique du marché des déchets. La composition de cette dernière est comme suit: - 1| Description de la plateforme web de cartographie interactive, décrivant le Système National Intégré d'Information sur les déchets, - 2| Base de données, partage à distance des informations et synergie des acteurs nationaux sur les déchets, - 3| Les acteurs nationaux des déchets, - 4| Les nouveaux circuits de l'information sur les déchets, - 5| Les thématiques des déchets et la base des connaissances, - 6| Les fonctionnalités d'aide à la décision sur la problématique des déchets, - 7| Suivi-évaluation, communication et diffusion de l'information sur les déchets.

Perspectives et champ d'actions

Les débats ont porté sur l'échange des expériences internationales en matière de traitement des déchets et les préoccupations nationales portant sur le recyclage et la valorisation afin d'assurer les conditions permettant la transition vers une économie circulaire génératrice d'un développement humain durable et pourvoyeuse d'emploi.

Le séminaire a été clôturé par un ensemble de recommandations qui portent principalement sur :

1 Réviser et actualiser la Loi sur les déchets (Loi n° 01-19 du 12 Décembre 2001) pour incorporer les nouveaux concepts de gestion, de traitement et de financement des déchets ;

2 Elaborer et promulguer les textes de développement de la responsabilité élargie des producteurs (REP) des déchets et accélérer leur mise en œuvre, pour favoriser l'émergence de l'économie circulaire et la création d'entreprise et de Startups ;

3 Développer un système de taxation des différentes étapes de la gestion des déchets pour favoriser l'économie circulaire (réduction, recyclage, réutilisation) ;

4 Voir l'opportunité économique de la défiscalisation de l'activité de collecte et de recyclage des déchets d'emballages, de manière à mettre fin à l'informel ;

5 Réviser le mécanisme de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de son recouvrement sur la facture de l'électricité (1500 DA/an pour les ménages) pour encourager le tri et l'économie circulaire ;

6 Mettre en place des conditions juridiques et institutionnelles pour la création des éco-organismes volontaires, chargés de la collecte et du recyclage des déchets d'emballages, sur la base d'un cahier des charges simplifié, tout en évitant la lourdeur liée à un quelconque agrément, mais soumis à un système déclaratif auprès des Directions de l'Environnement des Wilayas.

7 Mandater l'AND des missions de gestion des Centres d'Enfouissement Technique (CET) et des décharges contrôlées à l'image des missions de l'Office National de l'Assainissement (ONA) vis-à-vis des stations de traitement des eaux usées. Les Collectivités Locales n'ont pas les compétences pour assurer la gestion de ces infrastructures conformément aux standards et aux cahiers des charges prescrits.

8 Investir le marché carbone international pour la valorisation des investissements mobilisés dans la gestion et le traitement des déchets. Les crédits carbone associés aux initiatives de réduction de l'empreinte écologique par la gestion et le traitement des déchets (matières résiduelles) devraient être comptabilisés et offerts à la vente sur les marchés de carbone internationaux ;

9 Le développement d'une base de données sur les déchets ménagers, en particulier avec toutes les informations actualisées, de manière régulière et continue, couvrant tout le territoire national. C'est une étape fondamentale pour la connaissance de l'état des lieux et de son évolution pour la prise de décisions et le management des déchets ;

L'accessibilité à cette base de données aux gestionnaires et aux investisseurs dans le domaine des déchets assure d'abord la transparence et la facilitation du développement de projet relatifs aux déchets. Elle permet d'assurer aussi la visibilité et donne de la crédibilité aux projets développés au niveau national et international, notamment aux bailleurs de fonds.

10 Impliquer toutes les institutions gouvernementales des secteurs concernés par le partage des documents de travail des points focaux des différentes Conventions et Protocoles internationaux, en lien avec les déchets ainsi que les résolutions pouvant engager le pays dans des décisions contraignantes, afin d'assurer la synergie et la coordination des politiques des membres du gouvernement, lors de la prise de décisions sur les thématiques relatives aux déchets ;

11 Engager des changements systémiques et non des interventions ponctuelles, basés sur la mise en place d'une réglementation pour la protection de l'environnement et la promotion d'une économie circulaire qui s'appuie sur la technologie et le changement de comportement à tous les niveaux ;

Le traitement des déchets doit être appréhendé comme une industrie et de ce fait, il nécessite la création d'infrastructures qui prennent en charge chaque étape de cette industrie qui, en plus de participer à la préservation de l'environnement, et à l'amélioration du cadre de vie, crée des emplois.

**Pour plus d'information,
consulter le site web du CNESE
www.cnese.dz
Télécharger le bulletin
Télécharger la vidéo du séminaire**



المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي والبيئي
ⵏⵓⵎⵓⵔⵉⵏ ⵏⵓⵎⵓⵔⵉⵏ ⵏⵓⵎⵓⵔⵉⵏ ⵏⵓⵎⵓⵔⵉⵏ ⵏⵓⵎⵓⵔⵉⵏ
NATIONAL ECONOMIC SOCIAL AND ENVIRONMENTAL COUNCIL

www.cnese.dz